



Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté N° 177 - 11 avril 2011

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche Mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'envoyeur est bien la MMF) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail.

SOMMAIRE

- 1 - Afrique du Sud : Stoppons le "viol correctif" - allons jusqu'à 1 million de signatures - Page 1
- 2 - Vandalisme au Planning familial de Lille - SDF - Page 2
- 3 - Soutenons la Maison des Femmes de Paris - Page 2
- 4 - Marathon de Paris aux Jeux Olympiques de Londres : une course contre la montre pour le respect de l'égalité et de la Charte Olympique - Page 2
- 5 - Prostitution : pénaliser le client plutôt que la personne prostituée - Communiqué la CLEF - Page 3
- 6 - Congé de paternité : réponse à Parisot - Ghyslaine Richard, Collectif CGT Femmes Mixité - Page 4
- 7 - Exigences citoyennes sur la prise en charge de la perte d'autonomie - document de travail - Page 5
- 8 - IVG : je vais bien, merci - Par les filles des 343 salopes - Page 6
- 9 - Des manifestantes égyptiennes forcées à subir des « tests de virginité » - Amnesty International - Page 6
- 10 - Crimes sexuels : le Parlement européen demande des poursuites d'office - Sources : le GAMS - Page 7
- 11 - La Parité : une exigence démocratique des femmes tunisiennes - Page 8
- 12 - Débat « Les objets de l'enfance » - Cahiers du Genre - Page 9
- 13 - Stage Formation Mix-Cité aux actions non-violentes - Page 8
- 14 - Travail des femmes et violences sexistes : la place des femmes en situation de handicap - Page 9
- 15 - Rencontres d'été du Mouvement féministe - 2/3 juillet 2011 - Page 9
- 16 - Le printemps de Cinéffable - Quand les lesbiennes se font du cinéma - Page 10
- 17 - Films/débats : Femmes, travail et migration » - Page 10
- 18 - Livre - 27 avril - Rencontre avec Française Picq - Page 10
- 19 - Livre : Islam politique, sexe et genre - Chahla Chafiq - Page 11
- 20 - Livre : Pensées rebelles : Diane Lamoureux - Page 11
- 21 - Livre « Les corps, ces objets encombrants, contribution à la critique féministe des sciences » - Hélène Rouch - Page 12

ACTIONS

1 - Afrique du Sud : Stoppons le "viol correctif" - allons jusqu'à 1 million de signatures

Impressionnant ! Presque 700 000 d'entre nous ont agi pour stopper le "viol correctif" et des militantes sud-africaines ont forcé le gouvernement à entamer des discussions.

Le "viol correctif", une pratique odieuse consistant à violer des femmes lesbiennes pour les "guérir" de leur homosexualité, atteint des sommets en Afrique du Sud. Des militantes courageuses risquent leur vie pour stopper ces crimes et elles attirent l'attention du gouvernement. Soutenons-les par un immense appel mondial qui forcera le gouvernement à prendre des mesures immédiates et concrètes. Signez la pétition et faites-la suivre à vos amis ! Il faut 1 million de signatures :

La pétition : Au Président sud-africain Zuma et à son Ministre de la Justice Radebe :

Nous vous appelons à condamner publiquement le "viol correctif", à qualifier pénalement les crimes de haine, avec mise en application immédiate, assortie de mesures d'éducation du public et de protection des victimes. Cette terrible pratique ne pourra être stoppée que par un fort leadership de la part de votre cabinet et de l'ensemble

du gouvernement.

http://www.avaaz.org/fr/stop_corrective_rape_8/?v

Thembi (nom d'emprunt) a été enlevée en descendant d'un taxi près de chez elle, puis frappée et violée par un homme se vantant de la "soigner" de son homosexualité.

Thembi n'est pas seule -- ce crime horrible est fréquent en Afrique du Sud où les lesbiennes vivent dans la peur de l'agression. Mais personne n'a été condamné jusqu'à présent pour "viol correctif". Pourtant, dans un petit refuge de la ville du Cap, quelques militantes courageuses sont en train de risquer leur vie pour que cessent ces crimes et leur campagne massive a forcé le gouvernement à ouvrir des discussions.

Si des quatre coins du monde nous mettons en lumière cette pratique horrible, nous pourrions augmenter monter la pression et obtenir des actions concrètes à l'issue de ces discussions. Appelons le Président Zuma et son Ministre de la Justice à dénoncer publiquement le "viol correctif", à condamner pénalement les crimes de haine, avec mise en application immédiate, assortie de mesures d'éducation du public et de protection des victimes. Signez dès maintenant la pétition et faites-la suivre à tous -- une fois atteint un million de signatures, nous la remettrons au gouvernement sud-africain à travers des événements d'envergure qu'il ne pourra ignorer.

MOBILISATIONS

2 - Vandalisme au Planning familial de Lille - Source : « Synthèse de l'actualité » du Service Droits des Femmes

Alors que les féministes soulignent régulièrement que l'accès à l'avortement est encore très compliqué en France en raison d'un manque de moyens et d'une organisation défailante, un centre du Planning familial de Lille a été victime le 3 avril d'un acte de vandalisme. « *Un médecin de l'association a découvert les baies vitrées de son local couvertes d'affiches dénonçant l'IVG. Les serrures de ce local de l'avenue du Président-Kennedy avaient également été bouchées à la colle* ». « *Encore une fois, le Planning familial a été la cible d'une attaque des anti-IVG* », déplore l'association dans un communiqué. « *Une fois de plus, des affiches ignobles ont été collées sur toute la vitrine, ce week-end. C'est inacceptable ! Une fois encore, les droits fondamentaux des femmes sont visés !* » proteste le Planning familial qui va déposer plainte.

Une occasion de signaler la diffusion prévue le lundi 11 avril à 22 h 40 sur Canal + du film « Des petits soldats contre l'avortement » de Caroline Fourest et Fiammetta Venner. Après sur dix années d'enquête les deux auteures signent un documentaire engagé sur les mouvements de catholiques radicaux anti-IVG. Elles y dissèquent les méthodes, les finances et les répercussions des actions pro vie. Signalons enfin que Le Monde Magazine du 9 avril consacre ses deux pages « Il y a 40 ans » à l'appel des 343 pour l'avortement, une initiative qui a « *fait date dans l'évolution des mœurs et de la loi* ».

3 - Soutenons la Maison des Femmes de Paris

Mercredi 25 mai, Salle Olympe de Gouges, 15, Rue Merlin, 75011 Paris (métro Voltaire) de 18h30 à 23h, grande fête de soutien afin que la MDF de Paris puisse continuer ses activités et reste un lieu de solidarités. Merci à l'avance à toutes celles qui, ce 25 Mai, pourront tenir le bar, faire des tartes..., aider à accueillir le public (la salle contient plus 500 places), et contribuer à la bonne organisation de cette soirée qui sera gaie, pleine de musique et de chansons, et où chaque groupe de femmes, de féministes est invité à se faire connaître...

4 - Marathon de Paris aux Jeux Olympiques de Londres : une course contre la montre pour le respect de l'égalité et de la Charte Olympique

Annie Sugier, Présidente de la Ligue du Droit International des Femmes lance, ce week-end lors du Marathon de Paris - et dans le cadre de Running Expo - l'exposition qui rassemble tous les coureurs et coureuses venant chercher leur dossard (stand 53) les 7/8/9 avril au palais des expositions - une action de sensibilisation " Jeux Olympiques de Londres 2012 » pour promouvoir la mixité et la parité Femmes/Hommes grâce à des événements sportifs.

"Le Marathon de Paris est l'une des grandes compétitions populaires où les organisateurs ont à cœur de traiter de façon égalitaire les hommes et les femmes. Ce n'est pas encore le cas aux JO malgré la Charte Olympique qui

pourtant exclut toute forme de discrimination.

Un exemple : la seule médaille d'or remise personnellement par le Président du Comité International Olympique l'est au vainqueur du Marathon. Pourquoi pas à la Marathonienne ?

A l'avenir, pourquoi ne pas faire courir le Marathon Olympique, hommes et femmes ensemble, avec une organisation faisant en sorte que les vainqueurs (femmes et hommes) soient fêtés en même temps ? "

Projet de la LDIF (Ligue du Droit International des femmes), la CLEF (Coordination Française pour le Lobby Européen des Femmes) et Femix'Sports.

Regards de Femmes soutient pleinement cette action et sera présente aux côtés de la LDIF et d'Annie Sugier, tout comme la CLEF, FEMIX (Femmes Mixité Sports)...

La pétition en ligne sur le respect de la Charte Olympique :

<http://www.petitionpublique.fr/?pi=P2011N8270>

TEXTES

5 - Prostitution : pénaliser le client plutôt que la personne prostituée - Communiqué la CLEF

La Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes (CLEF) a défendu et porté, depuis des années, auprès des instances nationales et internationales des propositions pour en finir avec la prostitution. La majorité des associations de la CLEF soutient la demande des associations portées par Danièle Bousquet et Roselyne Bachelot de pénaliser le client ayant recours à la prostitution.

La loi française ne prévoit pas l'incrimination de l'utilisation des services d'une victime de la traite telle que la prostitution et n'a pour l'instant fait que criminaliser le proxénétisme et le racolage. Toutes les associations impliquées dans le soutien aux prostituées ont souligné les conséquences désastreuses sur le terrain de telles décisions : les prostituées sont toujours plus repoussées dans les marges, isolées, ou dans des bordels clandestins où elles sont encore plus en danger. Il faut par ailleurs rappeler qu'en France, seulement une prostituée sur dix n'est pas sous l'emprise d'un proxénète.

Avec la loi sur la sécurité intérieure de 2006, la prostituée est traitée comme une criminelle tandis que la question du recours à la prostitution par les clients n'est pas prise en compte par les pouvoirs publics. Il reste une étape à franchir : la pénalisation du recours à une personne prostituée, qu'a proposé la députée Danièle Bousquet dès 2006 et que compte à son tour proposer Roselyne Bachelot, Ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale.

En Suède, les clients sont menacés du paiement d'une amende, voire d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à six mois. La loi a eu en effet des conséquences très rapidement : la demande ayant chuté, le nombre des personnes prostituées a diminué de près de 50%. A contrario, dans des pays réglementaristes comme les Pays-Bas ou l'Allemagne, à côté de la prostitution sensément « protégée » dans des bordels contrôlés financièrement par des groupes criminels, se développe une prostitution clandestine qui échappe à tout contrôle.

Depuis 2010, la CLEF participe à la campagne du Lobby Européen des Femmes « Pour une Europe libérée de la prostitution » et propose pour la majorité de ses associations de :

- 1- pénaliser le client plutôt que la prostituée, combattre le proxénétisme et la traite des êtres humains par des politiques ambitieuses conduites au niveau européen et international
- 2- supprimer de la législation toutes dispositions faisant des personnes prostituées des délinquantes, mettre en conformité les législations européennes dans un sens abolitionniste
- 3- conduire des politiques d'insertion des personnes prostituées
- 4- protéger les personnes prostituées sans papiers
- 5- informer dès le plus jeune âge sur les conséquences de la prostitution et éduquer au fait qu'on n'achète pas le corps d'autrui

6 - Congé de paternité : réponse à Parisot - Ghyslaine Richard, Collectif CGT Femmes Mixité

Faut-il allonger le congé de paternité ? Oui, bien sûr ! La CGT revendique un mois de congé depuis plusieurs années. Ce droit pour les salariés, créé en 2002, rencontre un réel succès : près de deux pères sur trois le prennent. Les faits confirment l'évolution des mentalités : les hommes sont désormais plus investis dans

l'éducation de leurs enfants.

La présidente du Medef a proposé d'en allonger la durée : chiche ! Elle propose aussi de le rendre obligatoire. Je lui rappelle qu'aujourd'hui déjà, l'employeur ne peut pas le refuser ; il convient donc de regarder pourquoi certains pères ne le prennent pas. Il y a ceux qui n'entrent pas dans les conditions, étant donné la précarité dans laquelle un grand nombre de jeunes travailleurs se trouvent (par exemple : il faut deux cents heures de travail dans les trois mois précédents, le congé n'est pas cumulable avec des indemnités de chômage). Il y a ceux dont les salaires sont supérieurs au plafond de la Sécurité sociale (2 946 euros par mois) qui, de fait, vont perdre en rémunération puisque l'indemnité versée par la Sécurité sociale est limitée à ce plafond. Pourquoi ne pas proposer le maintien du salaire par l'employeur durant le congé : voilà un engagement qui ne ferait pas supporter aux salariés le poids de cette obligation !

La proposition de la responsable du Medef est étonnante à plus d'un titre. Cette organisation refuse obstinément toute obligation supplémentaire, notamment en ce qui concerne le financement de la protection sociale. On l'a vu pour les retraites de base, on le constate encore pour les complémentaires comme pour l'assurance chômage. Comment compte-t-elle financer la mesure ? Il n'y a pas eu d'engouement non plus pour la proposition allonger le congé de maternité à vingt semaines, comme le recommandait l'Europe (la CGT revendique vingt-quatre semaines) !

La raison avancée par Mme Parisot est de changer le regard des employeurs : le congé de paternité augmenté obligerait les entreprises à se réorganiser et considérer tous les salariés comme des parents en puissance, et pas seulement les femmes qui subissent de ce fait des discriminations.

Les écarts de rémunérations brutes sont toujours de 27 % ! Pourtant les lois contre les discriminations salariales et professionnelles entre les femmes et les hommes sont nombreuses, la dernière en date (2006) s'était donné comme objectif de « supprimer » les écarts au 31 décembre 2010 ! A la faveur de la loi sur les retraites, ce délai a encore été repoussé et les décrets d'application ne sont pas sur la table. Voilà des « obligations » qu'il serait urgent de mettre en œuvre !

La raison de cette proposition est peut-être qu'elle permet d'ouvrir un débat pare-feu : parlons de parentalité masculine afin de faire oublier les choses qui fâchent ! Certes, il est nécessaire d'œuvrer à changer les mentalités des employeurs et des salariés et, dans ce sens, développer les mesures qui permettent aux pères de s'impliquer davantage. Il faut aussi appliquer les lois qui existent pour réduire les écarts de salaires entre femmes et hommes, renégocier les classifications afin de revaloriser les métiers exclusivement exercés par des femmes, s'attaquer vraiment au temps partiel contraint, qui concerne presque exclusivement les femmes et, au contraire, réduire le temps de travail pour tous, développer un service public d'accueil des jeunes enfants, créer un service public d'aide à l'autonomie, accessibles à tous et sur tout le territoire. Tous les leviers (fiscalité, aides publiques, sanctions financières) doivent être utilisés pour inciter les entreprises la fonction publique est aussi concernée au respect de la mise en œuvre des objectifs d'égalité.

7 - Exigences citoyennes sur la prise en charge de la perte d'autonomie - document de travail

Après les retraites en 2010, le gouvernement engage en 2011 un nouveau chantier sur la dépendance et lance un débat national sur ce thème. La création d'un « cinquième risque » a souvent été avancée par le président de la République : la nature de ce qu'il couvrirait comme la question de son financement restent un sujet central à débattre.

Comme pour les retraites, le gouvernement met en avant l'argument démographique : l'augmentation du nombre de personnes dépendantes prévue dans les prochaines années serait inquiétante. Pourtant, s'il est acquis que le nombre de *personnes âgées* va mécaniquement s'accroître sous l'effet conjugué du vieillissement de la génération du *baby boom* et de l'augmentation de l'espérance de vie, l'évolution du nombre de personnes *dépendantes* reste très difficile à préciser. Mais le discours officiel a intérêt à présenter la situation de manière alarmiste pour mieux préparer à de nouvelles régressions sociales. Aujourd'hui la prise en charge de la dépendance ne représente que 1,1% du PIB, et pourrait représenter entre 1,5 et 1,8 point de PIB d'ici une vingtaine d'années. Cette valeur doit être mise en regard avec la chute de la part de la masse salariale de 8 points au cours des dernières décennies et avec l'explosion correspondante des dividendes. La clé du financement repose sur un juste partage de la richesse produite, il s'agit d'un choix politique.

La part grandissante des personnes dépendantes dans la population entraînerait donc une croissance des dépenses de protection sociale présentée comme insupportable pour des finances publiques déjà en déficit. Reprenant le refrain libéral habituel sur « le niveau trop élevé des prélèvements obligatoires » (jamais mis en regard avec le niveau des services publics fournis en contrepartie), le gouvernement affirme que le financement public est désormais incapable de prendre en charge les dépenses liées à la dépendance. Pourtant, le déficit public n'est pas lié à une quelconque explosion des dépenses publiques, mais résulte surtout d'une baisse importante des recettes due aux cadeaux fiscaux faits ces dernières années aux entreprises et aux ménages les plus riches.

Bien que les pistes de financement soient censées faire l'objet du débat national, les choix sont déjà tracés. Ils privilégient un système mixte, avec une prise en charge des plus démunis par la solidarité nationale (qui ne saurait être que minimale) et le recours à une assurance individuelle pour les autres (qui ne peut que générer de fortes inégalités). Il s'agit d'une nouvelle tentative de livrer un large champ de la protection sociale au marché, d'offrir des profits juteux aux assurances privées et de poursuivre l'entreprise de démolition de la Sécurité sociale.

De même, est inacceptable la piste qui suggère de récupérer l'aide accordée à un bénéficiaire par une ponction ultérieure sur le montant de sa succession. Comme le montre l'expérience passée, l'existence d'un « recours sur succession » décourage les personnes dépendantes, en particulier celles qui ont un petit patrimoine, à faire appel à l'aide publique. Une réforme de la fiscalité doit être menée en parallèle pour régler la légitime question d'une juste contribution des patrimoines à la solidarité nationale.

Au-delà du choix de financement, la perte d'autonomie - terme préféré par beaucoup à celui de dépendance - représente un enjeu global de société. Comment la société entend-elle assurer une vie digne aux personnes ne possédant pas leur totale autonomie, qu'il s'agisse des personnes âgées, en invalidité ou en situation de handicap, et répondre à leurs besoins ? La majorité de ces personnes expriment le désir de vivre à domicile, ce qui ne se fait actuellement qu'au prix d'une lourde contribution fournie par plus de quatre millions de proches, les aidant-es, en très grande majorité des femmes. Ce fardeau considérable n'est pas assez souligné. Améliorer l'autonomie des uns ne peut pas se faire au détriment de l'autonomie de leurs proches. La société doit donc s'organiser pour réellement décharger l'entourage. Dans l'immédiat, des mesures doivent être prises pour répondre à l'urgence de la situation d'épuisement des aidant-es. Sur le principe, et à l'opposé de ce qu'envisage cyniquement le gouvernement, la *solidarité familiale* - travail informel et invisible assumé très majoritairement par les femmes - ne peut pas être considérée comme une solution de substitution à la solidarité nationale. De même, ne peuvent pas être considérés comme des solutions les projets qui consistent à octroyer une « compensation monétaire » aux aidant-es familiaux (qui de toute façon ne pourrait être que dérisoire), à les « professionnaliser ». Il y a là un enjeu pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Le degré de civilisation se mesure tant à la place qu'elle accorde à ses personnes âgées qu'au niveau d'égalité atteint entre les femmes et les hommes.

Une alternative existe à la régression sociale préparée par le gouvernement. Nous affirmons que la prise en charge des personnes en perte d'autonomie, qui comprennent les personnes handicapées, doit relever des principes de la solidarité nationale. L'objectif doit être la reconnaissance d'un droit universel à une prise en charge à 100% de la perte d'autonomie, ce qui a vocation à être assuré par la sécurité sociale. Le système mis en place doit être obligatoire, universel et solidaire, offrant une égalité de traitement et d'accès sur tout le territoire, c'est à dire qu'il relève du service public. Il doit s'appliquer sans condition d'âge ni de ressources, les prestations fournies doivent être déconnectées de la contribution financière. Il doit être financé par tous les assurés sociaux et tous les revenus, sur le principe d'une meilleure répartition des richesses. Nous refusons la logique d'individualisation ainsi que tout recours aux assurances privées qui ne peuvent que générer d'importantes inégalités.

Il faut viser à décharger les aidant-es familiaux en permettant leur remplacement progressif mais complet par des personnels professionnels. Le secteur des services d'aide à la personne représente un fort potentiel de création d'emplois. Mais il y règne actuellement une grande précarité avec des emplois déqualifiés, des employeurs multiples, une prédominance du temps partiel et des bas salaires. Les métiers y sont essentiellement féminins du fait des stéréotypes sur les rôles sociaux masculins et féminins. À l'opposé de ce qui existe, l'objectif doit être le développement d'une filière professionnelle qualifiée, avec des emplois stables, à temps

plein, qui ont vocation à s'adresser aux hommes comme aux femmes. Le cadre du service public doit permettre d'articuler les diverses structures (associatives, municipales, régionales, nationales), d'harmoniser et améliorer les conditions d'emploi et de rémunération de tous ces personnels et d'offrir une palette de services répondants aux différentes demandes.

Les choix qui seront faits sur la question de la perte d'autonomie déterminent dans de nombreuses dimensions la société dans laquelle nous vivons. Sur la base de principes qui nous rassemblent, nous souhaitons contribuer à mettre en œuvre une large convergence des forces sociales pour peser dans le débat et avancer vers une société solidaire.

8 - IVG : je vais bien, merci - Par les filles des 343 salopes

Signer l'appel : <http://jevaisbienmerci.net/> Plus de 200 000 femmes avortent chaque année en France. Cet acte, pratiqué sous contrôle médical, est des plus simples. Pourtant, le parcours des femmes qui avortent, lui, l'est de moins en moins. Le droit à l'IVG est menacé : en pratique, par la casse méthodique du service public hospitalier, et dans les discours, car l'avortement est régulièrement présenté comme un drame dont on ne se remet pas, un traumatisme systématique. Ces discours sur l'avortement sont des slogans éloignés de ce que vivent la grande majorité des femmes, ils ont pour but de les effrayer et de les culpabiliser. Nous en avons marre que l'on nous dicte ce que nous devons penser et ressentir. Depuis le vote de la loi Veil en 1975, a-t-on cessé de prédire le pire aux femmes qui décident d'avorter ? Nous en avons assez de cette forme de maltraitance politique, médiatique, médicale. Avorter est notre droit, avorter est notre décision. Cette décision doit être respectée : nous ne sommes pas des idiots ou des inconséquentes. Nous n'avons pas à nous sentir coupables, honteuses ou forcément malheureuses. Nous revendiquons le droit d'avorter la tête haute, parce que défendre le droit à l'avortement ne doit pas se limiter à quémander des miettes de tolérance ou un allongement de la corde autour du piquet. Nous disons haut et fort que l'avortement est notre liberté et non un drame. Nous déclarons avoir avorté et n'avoir aucun regret : nous allons très bien. Nous réclamons des moyens pour que le droit à l'IVG soit enfin respecté. Nous réclamons son accès inconditionnel et gratuit mais également la liberté de faire ce que nous voulons de notre corps sans que l'on nous dise comment nous devons nous sentir.

Je signe l'appel - Elles ont signé...

9 - Des manifestantes égyptiennes forcées à subir des « tests de virginité » - Amnesty International

Le mercredi 23 mars, Amnesty International a appelé les autorités égyptiennes à enquêter sur les graves allégations faisant état d'actes de torture, notamment de « tests de virginité » forcés, infligés par l'armée à des manifestantes arrêtées sur la place Tahrir plus tôt dans le mois.

Après que des militaires ont évacué avec violence les manifestants de cette place le 9 mars, au moins 18 femmes ont été placées en détention aux mains de l'armée. Amnesty International a été informée par des manifestantes qu'elles avaient été battues, soumises à des décharges électriques, fouillées au corps tandis que des soldats les photographiaient, puis forcées à subir des « tests de virginité » et menacées de poursuites pour prostitution. Les « tests de virginité » constituent une forme de torture lorsqu'ils sont pratiqués de force ou sous la contrainte.

« Il est absolument inacceptable de forcer des femmes à subir des "tests de virginité". Leur but est d'avilir les femmes parce qu'elles sont des femmes, a déclaré Amnesty International. Tous les membres de la profession médicale doivent refuser de participer à ces prétendus "tests". »

Salwa Hosseini, 20 ans, a indiqué à Amnesty International qu'après avoir été arrêtée et conduite dans une prison militaire à Heikstep, elle a été forcée, avec les autres femmes, à retirer tous ses vêtements pour être fouillée par une gardienne de la prison, dans une pièce avec deux portes ouvertes et une fenêtre. Pendant cette fouille au corps, a-t-elle ajouté, des soldats regardaient dans la pièce et prenaient des photos des femmes nues. Les femmes ont ensuite été soumises à des « tests de virginité » dans une autre pièce par un homme vêtu d'un manteau blanc. Elles ont été menacées d'être inculpées de prostitution si elles n'étaient « pas déclarées vierges ».

Selon les informations recueillies par Amnesty International, une femme qui a affirmé être vierge mais dont le test a soi-disant prouvé le contraire a été rouée de coups et soumise à des décharges électriques.

« Les femmes et les jeunes filles doivent pouvoir exprimer leurs opinions sur l'avenir de l'Égypte et manifester contre le gouvernement sans être détenues, torturées ou soumises à des traitements profondément dégradants et discriminatoires, a souligné Amnesty International. « Les militaires ont tenté d'humilier encore les femmes en permettant à des hommes de regarder et de photographier ce qui se passait, avec pour elles la menace implicite de risquer de subir d'autres préjudices si les photos étaient rendues publiques. »

La journaliste Rasha Azeb a également été arrêtée sur la place Tahrir et a déclaré à Amnesty International qu'elle avait été menottée, battue et insultée. Après leur arrestation, les 18 femmes ont d'abord été conduites dans une annexe du musée du Caire, où elles auraient été menottées, frappées avec des bâtons et des tuyaux, soumises à des décharges électriques dans la poitrine et les jambes, et traitées de « prostituées ». Rasha Azeb pouvait voir et entendre les autres femmes être torturées à coups de décharges électriques pendant toute la durée de leur détention au musée. Elle a été libérée au bout de quelques heures avec quatre hommes également journalistes, mais les 17 autres femmes ont été transférées à la prison militaire de Heikstep.

Les témoignages d'autres femmes détenues en même temps recueillis par le centre El Nadim pour la réadaptation des victimes de violence correspondent à ceux de Rasha Azeb et de Salwa Hosseini faisant état de coups, de décharges électriques et de « tests de virginité ».

« Les autorités égyptiennes doivent mettre fin au traitement choquant et dégradant des manifestantes. Les femmes ont pleinement participé au changement apporté en Égypte et ne doivent pas être punies pour avoir milité, a ajouté Amnesty International. « Tous les membres des forces de sécurité et de l'armée doivent être clairement informés que la torture et les autres formes de mauvais traitements, y compris les "tests de virginité" forcés, ne seront plus tolérés et feront l'objet d'enquêtes exhaustives. Les personnes reconnues responsables de tels actes doivent être traduites en justice et les femmes courageuses qui ont dénoncé ces sévices doivent être protégées des représailles. »

Les 17 femmes détenues à la prison militaire ont toutes été présentées devant un tribunal militaire le 11 mars et remises en liberté le 13 mars. Plusieurs d'entre elles ont été condamnées à un an de prison avec sursis.

Salwa Hosseini a été reconnue coupable de trouble à l'ordre public, de destruction de biens privés et publics, d'entrave à la circulation routière et de détention d'armes.

Amnesty International s'oppose aux procès de civils devant des tribunaux militaires en Égypte, pays bien connu pour ses procès iniques, où le droit de faire appel est fortement restreint.

10 - Crimes sexuels : le Parlement européen demande des poursuites d'office - Sources : le GAMS

Le viol et d'autres violences sexuelles à l'encontre des femmes doivent être reconnus comme des crimes dans tous les pays de l'UE et leurs auteurs poursuivis d'office, affirme le Parlement ce mardi dans une résolution appelant à adopter une directive européenne pour lutter contre la violence fondée sur le genre. Dans plusieurs États, le viol ne fait pas l'objet de poursuites d'office.

Les femmes ne bénéficient pas de la même protection face à la violence masculine dans toute l'UE souligne la résolution intitulée « Les priorités et la définition d'un nouveau cadre politique de l'Union en matière de lutte contre la violence à l'encontre des femmes ». La résolution rédigée par Eva-Britt Svensson (GUE/NGL) a été adoptée à main levée.

Les États membres devraient reconnaître le viol et la violence sexuelle à l'encontre des femmes comme un crime, en particulier au sein du mariage et des relations informelles intimes et/ou lorsqu'il est commis par des hommes, souligne la résolution. Les États membres devraient également veiller à faire poursuivre d'office les auteurs de ce type d'infraction. Toute référence à des pratiques culturelles, traditionnelles ou religieuses en tant que circonstances atténuantes, y compris les « crimes d'honneur » et les mutilations génitales féminines, doit être rejetée, ajoute le texte.

Une directive pour combattre la violence fondée sur le genre : Le Parlement appelle à mettre en place un instrument de droit pénal sous la forme d'une directive de l'UE pour lutter contre les violences fondées sur le genre. Entre 20 à 25 % de l'ensemble des femmes en Europe ont subi des actes de violence physique au moins une fois au cours de leur vie adulte et plus de 10 % ont été victimes de violences sexuelles avec usage de force, fait observer la résolution.

Le harcèlement devrait également être considéré comme une forme de violence contre les femmes et faire

l'objet d'un cadre juridique dans tous les États membres.

La rapporteure, Eva-Britt Svensson a déclaré : « Les femmes sont victimes de violence sexiste, mais nous devons cesser de les considérer comme de simples victimes. Ce sont souvent des femmes fortes qui, avec un support de la société qui fonctionne bien, sont en mesure de construire une vie nouvelle et meilleure pour elle-même et leurs enfants. Je suis très heureuse que le Parlement ait convenu aujourd'hui que la violence contre les femmes doit être une priorité pour l'Union européenne, et j'attends avec impatience les propositions de stratégie et de plan d'action de la Commission pour lutte contre cette violence ».

Prévention de l'exploitation : L'UE et ses États membres devraient également établir un cadre légal garantissant aux femmes immigrées le droit de posséder un passeport et un permis de séjour individuels, et il faudrait considérer toute personne confisquant ces documents comme « pénalement responsable ».

Le parlement demande également des normes minimales pour assurer que les victimes bénéficient des conseils d'un juriste et de faciliter l'accès à l'aide juridique en vue de permettre aux victimes de faire valoir leurs droits partout dans l'Union.

Les États membres devraient définir des seuils minimum quant au nombre de structure d'aide au logement des victimes de violences fondées sur le genre pour 10 000 habitants.

COLLOQUES, DÉBATS, MEETING...

11 - La Parité : une exigence démocratique des femmes tunisiennes

Mercredi 13 avril, 19h - 22h, Hôtel de Ville de Paris, 5 rue Lobéau, Paris.

Impératif de s'inscrire : femmes-tunisiennes@hotmail.fr

La Tunisie traverse actuellement un moment historique où sont à l'œuvre des transformations décisives voire radicales, tant politiques que juridiques et administratives. Des élections décisives désigneront dans trois mois une Assemblée Constituante. Ce sera l'occasion historique de consacrer les conquêtes de la Révolution. Liberté et Dignité ont été au cœur du soulèvement révolutionnaire démocratique que vient de connaître le pays. Elles demeurent des exigences de tout le peuple tunisien qui a fait preuve d'une maturité politique exceptionnelle. Il est du devoir de chacun-e aujourd'hui de participer à la concrétisation de ces aspirations à travers des réformes politiques et sociales qui consolident les droits de tous les tunisiens, et surtout les droits des femmes.

La construction du processus démocratique exige une rupture définitive avec les discriminations à l'encontre des femmes, et doit consacrer l'égalité et la parité comme préalables. Tous les citoyens et citoyennes doivent être représentés à égalité, jouir des mêmes droits, avoir les mêmes devoirs. Cette exigence d'égalité et de parité est partagée par une grande majorité de femmes et d'hommes tunisiens, car elle détermine la société de demain dans notre pays. En Tunisie, les citoyens porteurs de ces valeurs se mobilisent et des initiatives sont prises parmi lesquelles la création d'un groupe d'appui à la démocratie paritaire (GADP).

Pour en débattre, nous vous invitons à une conférence-débat avec : Faïza Zouaoui Skandrani ; auteure, poète, enseignante et coordinatrice du GADP ; Françoise Gaspard, sociologue féministe et ancienne députée qui s'est intéressée à la question de la parité et nous parlera de l'expérience française.

Association des Tunisiens en France ; Manifeste des Libertés ; Traversée ; Collectif Nouvelle Tunisie.

12 - Débat « Les objets de l'enfance » - Cahiers du Genre

Les Cahiers du Genre organisent un débat autour du n° 49/2010 « Les objets de l'enfance », coordonné par Sylvie Cromer, Sandrine Dauphin et Delphine Naudier, le vendredi 29 avril 2011 de 14h30 à 17h30, au site Pouchet du CNR, 59 rue Pouchet 75017 Paris, salle de conférences, métro Guy-Môquet ou Brochant, bus 66, arrêt La Jonquière, Entrée libre, sans inscription

Avec les interventions de : Régine Sirota (sociologue, Université Paris Descartes) - La socialisation en objets ; Cendrine Marro (psychologie et sciences de l'éducation, Université Paris Ouest Nanterre La Défense) - Genre et prescriptions identitaires ; Sandrine Garcia (sociologue, Université Paris 9) - La construction précoce du genre.

13 - Stage Formation Mix-Cité aux actions non-violentes

A l'initiative de Mix-Cité, un stage de formation aux actions directes non violentes sera organisé par les

Désobeissants le week-end des 7 et 8 mai en Région parisienne. Le stage est destiné à un public féministe mixte, il s'adresse à toute personne qui souhaite participer et surtout organiser des actions futures de désobéissance féministe.

Il aura lieu dans une ferme en Région parisienne, le lieu et les détails pratiques seront précisés aux inscrit-es quelques jours avant. On arrivera le samedi matin et on repartira le dimanche vers 17h vers Paris. Prévoir de dormir sur place (apporter son duvet).

Le coût du stage est fixé à 50 euros ; pour les gens qui n'ont pas de revenus (ou petits revenus) le tarif sera modulé.

Attention, le nombre de places est bien entendu limité ; si vous souhaitez vous inscrire, précisez à quelle association vous appartenez, si vous appartenez à une association et essayez de voir entre vous pour éviter d'avoir trop d'inscriptions de la même association.

Pour toute autre question ou pour s'inscrire voici l'adresse : maria_perso@yahoo.fr. de la part de Mix-Cité Paris ; <http://www.mix-cite.org>

14 - Travail des femmes et violences sexistes : la place des femmes en situation de handicap

Atelier Citoyenneté le mardi 10 mai de 18h à 20h à la Maison des Femmes de Paris, 163 rue de Charenton 75012 Paris, métro Reuilly Diderot. Avec la participation de « Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir » (FDFA) et l'Association Européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail (AVFT). 2011, où en sont les femmes au niveau de l'emploi ? Les violences sexistes dans le travail, on en parle, mais que fait-on ? Quelle place pour les femmes en situation de handicap et à quelles violences sont-elles confrontées ?

15 - Rencontres d'été du Mouvement féministe - 2/3 juillet 2011

Les objectifs des « Rencontres d'été » : Suite à une idée née lors de la rencontre des jeunes féministes du 3 juillet dernier, Osez le féminisme propose à toutes les organisations féministes d'organiser ensemble des « Rencontres d'été du mouvement féministe ». Ces rencontres, de deux jours, répondent à plusieurs objectifs :

- Partager et transmettre : ces rencontres doivent être un temps de convivialité, permettant aux unes et aux autres de découvrir (redécouvrir) l'engagement féministe, d'échanger sur le fond et, pour les jeunes militantes, de se former à travers des débats et des échanges.

- Donner une visibilité aux mouvements féministes : ces rencontres doivent permettre de rendre visible dans l'espace public la force de l'engagement féministe. Les associations féministes sont présentes sur tout le territoire, agissent dans tous les domaines au quotidien pour aider et défendre les femmes. Depuis quelques années, de nouvelles associations apparaissent et montrent que l'engagement féministe est toujours d'actualité. Ces rencontres doivent permettre de le faire connaître.

- Travailler et exprimer ensemble des positions communes. Les mouvements féministes travaillent tous à faire de l'égalité femmes - hommes un enjeu incontournable du débat public. A quelques mois des élections présidentielles, nous avons la possibilité de faire entendre la voix des associations féministes en portant ensemble des revendications d'émancipation des femmes et d'égalité. Une action fédérative comme ces rencontres d'été doit permettre de porter le message plus loin et plus haut en proposant des alternatives aux politiques actuelles.

Nous avons eu un débat sur le rapport au politique. Tout le monde s'accorde sur l'importance d'utiliser les présidentielles pour que l'on parle des femmes dans l'espace public et que l'égalité femmes - hommes soit un enjeu de l'élection. L'interpellation des politiques étant maintenant un exercice auquel les féministes sont rompues, il nous semble nécessaire d'être particulièrement exigeantes à ne pas être instrumentalisées par tel ou tel parti et à ne pas donner une tribune facile aux responsables politiques avec ces rencontres d'été. Si nous les invitons (proposition à débattre), c'est pour qu'ils soient secoués et comprennent l'urgence de répondre aux exigences des féministes.

Nous avons décidé de mettre par écrit les valeurs communes aux associations partie prenante du projet afin d'établir sur quelles bases se construiront ces rencontres. Ce texte, court, devra reprendre plusieurs éléments : affirmation de notre engagement féministe, refus de l'essentialisme, volonté de transformer l'ensemble de la société.

Les thèmes et le programme : Nous avons listé 9 thèmes sur lesquels nous souhaitons travailler ensemble et qui donneront lieu à la fois à des échanges lors des rencontres d'été et éventuellement à une communication commune des organisations féministes.

Nous proposons que sur chacun de ses thèmes, une synthèse soit réalisée permettant de dresser le diagnostic (situation des femmes), l'état des réflexions du mouvement féministe et ainsi de tracer des perspectives communes. Les thèmes retenus : Egalité professionnelle ; Education ; Corps (contraception, IVG, sexualité) ; Laïcité ; Violences ; Parité ; Solidarités internationales

Deux autres thèmes importants seront abordés, soit spécifiquement, soit de manière transversale : femmes migrantes, lesbiennes

Concernant le programme, nous avons acté l'importance de varier les moments : plénières, ateliers, temps de convivialité, d'échange. Il est nécessaire d'organiser suffisamment de temps de débats en petit groupes pour permettre la prise de parole de chacune et chacun. Nous avons abordé plusieurs idées : Une plénière d'introduction sur l'essentialisme et la déconstruction du masculin / féminin ; Des ateliers thématiques ; Une plénière finale permettant d'interpeller les politiques et de placer nos revendications / propositions / exigences dans le débat public.

Organisation pratique des « Rencontres d'été » : Plusieurs propositions ont été discutées. Osez le féminisme doit venir à la prochaine réunion en ayant avancé sur chacune afin que nous puissions les valider.

Lieu: université francilienne (Cergy, Evry, St Denis) ; Dates : 2 et 3 juillet 2011 ; Restauration : Crous (étudiants) ; Hébergement : Hôtels F1 ou Etap Hôtel (1 ou 2 par chambre) ; Transport : Ratp (possibilité d'avoir des tarifs réduits) et Bus navettes ; Participantes : environ 500 personnes sur les deux jours, monter à 800 - 1000 pour la plénière finale

Sur place : débats en plénières, débats en ateliers, projections, expositions, stands d'associations, coin multimédia : vidéos, télé, internet et chorale (autres idées bienvenues)

Financement : Participation des inscrites et inscrits (tarifs à caler) comprenant un hébergement et la restauration ; Participation forfaitaire des associations en échange d'un stand (caler la grille de participation) ; Subventions des collectivités (Ville, CG, CR)

Contact : Alice Loffredo, Osez le Féminisme ! Alis014@hotmail.com - 06.72.89.63.10

SORTIES, CINEMA, LIVRES, RADIO...

16 - Le printemps de Cinéffable - Quand les lesbiennes se font du cinéma

Les 22 et 23 avril, Salle Olympe de Gouges, 15 rue Merlin - Paris 11^{ème}, Métro Père Lachaise. Programme : www.cineffable.fr

17 - Films/débats : Femmes, travail et migration »

- Jeudi 5 mai à 19h : Projection débat en présence du film « D'Egal à Egales », de Christophe Cordier et Corinne Mélis, en présence de Corinne Mélis, à la Maison des associations du 12^{ème} arrondissement, 181 avenue Daumesnil, 75012 Paris (métro Daumesnil ou Montgallet). Soirée organisé par le Rajfire.

Ce film présente l'engagement de femmes syndicalistes immigrées ou issues de l'immigration en France aujourd'hui. Entrée libre.

- Mercredi 11 mai à 19h : Projection/débat en présence de la réalisatrice du film « Remue-ménage dans la sous-traitance » d'Ivora CUSACK. Maison des ensembles, 3-5 rue d'Aligre 75012 Paris (métro Ledru Rollin, Gare de Lyon). Organisé par le Rajfire. Ce film présente la lutte des ouvrières de la société Arcade à Paris. Entrée libre .

18 - Livre - 27 avril - Rencontre avec Françoise Picq

A 19h, à la librairie Violette and Co, 102 rue de Charonne, 75011 Paris, M^o Charonne ou Faidherbe-Chaligny. Bus 46, 56, 76, 86. tél : 0143721607

Rencontre avec Françoise Picq pour la parution de son essai « Libération des femmes, quarante ans de mouvement » (éd. Dialogue). L'ouvrage de référence de F. Picq, « Libération des femmes, les années mouvement » paru au Seuil en 1993 était épuisé. Elle reprend ici ce livre largement remanié et augmenté puisqu'il prolonge

l'histoire du féminisme en France au-delà de l'impulsion que lui a donné le Mouvement de Libération des Femmes. Livre d'histoire, donc, qui retrace le temps de la découverte avec les thèmes mis au jour par le MLF, celui des contradictions avec ses conflits internes tandis que le Mouvement continue de se développer dans la société, celui de la réflexion et du bilan : comment comprendre les changements en moins d'une génération, et les résistances ? Comment les restituer dans une histoire plus longue ? Que nous apprend cette histoire sur la façon dont une société s'adapte par la crise ? Livre d'actualité, aussi : avec son renouveau depuis les années 90 et les controverses d'aujourd'hui, les débats du féminisme éclairent les questions les plus fondamentales qui se posent à la société.

www.violetteandco.com/librairie/

19 - Livre : Islam politique, sexe et genre - Chahla Chafiq

Dans le débat sans cesse renouvelé sur l'islamisme, il y a un sujet grandement absent, malgré son omniprésence : la question des femmes. Si, parmi les images évoquées à l'esprit lorsqu'on parle d'islamisme, l'image de la femme voilée surgit rapidement, paradoxalement, ce sujet n'occupe qu'une place marginale dans les réflexions sur la nature politique de l'islamisme en tant qu'idéologisation de l'Islam. J'ai fait l'expérience de cette absence et de ses malheureuses conséquences à différents titres :

- dans mon parcours de jeune militante politique qui a croisé, à la fin des années 1970, l'histoire de mon pays emporté par l'islamisme. Les objectifs politiques et la stratégie déployés par cette idéologie dans leur approche des femmes se sont à l'époque déployés dans l'insouciance générale.

- dans mon parcours d'écrivaine et mon travail sur l'islamisme qui m'a engagée dans un débat au sein de la société française et m'a confrontée à des théorisations dominantes pour lesquelles les rapports sociaux de sexe sont souvent secondaires. Parallèlement, les ouvrages qui s'intéressent aux femmes n'entrent que rarement dans une vision politique globale.

Dans cet essai, « Islam, politique, sexe et genre », je porte cette ambition. Questionner l'islamisme sous l'angle des rapports sociaux de sexe me permet en effet de mettre en lumière son projet politique anti-démocratique dont le sexisme constitue le cœur.

L'expérience iranienne propose un laboratoire significatif au-delà du contexte local : elle apporte un nouvel éclairage sur l'islamisme et ses enjeux qui marquent notre époque.

Puf - Presse Universitaire de France

Mercredi 4 mai à 19h, rencontre-débat à la librairie Violette & Co. 102 rue de Charonne, 75011 Paris.

20 - Livre : Pensées rebelles : Diane Lamoureux

Éditeur Remue-Ménage - Parution 2010 - 16,95 \$

Rosa Luxemburg, Hannah Arendt et Françoise Collin appartiennent à des générations différentes et leurs œuvres ont des références idéologiques fort dissemblables, mais toutes trois sont à divers titres des rebelles. Cet essai de généalogie féministe cherche à établir un dialogue entre ces penseuses politiques; dialogue déjà amorcé puisque Hannah Arendt s'est référée à Rosa Luxemburg et que Françoise Collin s'est inspirée de la pensée d'Hannah Arendt.

Enfin, qui dit généalogie dit aussi transmission, et donc pertinence de relire ces auteures au regard des enjeux politiques de notre époque. « Rappeler des pensées rebelles du passé, ce n'est ni faire œuvre d'antiquaire ni se contenter de payer ses dettes intellectuelles, mais plutôt chercher de quoi alimenter les rébellions présentes et à venir. »

Diane Lamoureux présentera son ouvrage à la Librairie Violette & Co 102 rue de Charonne 75011 Paris le mardi 19 avril 2011 à 19h.

21 - Livre « Les corps, ces objets encombrants, contribution à la critique féministe des sciences » - Hélène Rouch

Mars 2011 - 18.00 € - 240 p.

Dans les éprouvettes des biologistes de la reproduction, les cellules sexuelles mâles et femelles sont strictement équivalentes : 1 ovocyte = 1 spermatozoïde, chacun amenant la moitié des gènes du futur embryon. Fruit d'une

démarche scientifique qui réduit la complexité à une série de mécanismes simples, cette égalité séduisante fait cependant abstraction du corps et vient paradoxalement renforcer la différence des sexes. En amont de la fécondation in vitro, les organismes féminins sont en effet soumis à des traitements lourds pour fonctionner sur le modèle masculin et produire en abondance des gamètes aisément manipulables.

Les articles réunis dans ce recueil permettent de suivre à la fois l'évolution des techniques et les interrogations qu'elles suscitent. Qu'il s'agisse de l'économie de la gestation ou de celle de la reproduction, des dérives eugénistes et des prodigieux avantages à attendre des progrès de la science, des égarements moralistes de la bioéthique ou encore, surtout, de l'identité sexuée et de la définition des catégories de sexe, la question du corps est ici au centre du propos. Hélène Rouch l'examine avec insistance dans une perspective clairement située, qui l'a également conduite à jouer un rôle actif dans le développement des études et recherches féministes. Les corps, ces objets encombrants rend justice à cet engagement. Composé de textes écrits sur une période de trente ans, il vise aussi à restituer, pour partie, le parcours intellectuel et politique d'une scientifique à la critique exigeante.

Enseignante en biologie, Hélène Rouch fut une des fondatrices du séminaire Limites-Frontières (1980 -1988). Membre du comité scientifique du CNRS constitué à la suite du colloque « Femmes, féminisme, recherches » (1982), elle a contribué à la création de l'Association nationale des études féministes et était rattachée au CEDREF (Paris 7). Elle faisait également partie du collectif éditorial de la « Bibliothèque du féminisme ».